

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
JURA

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la Délibération
11	11	11

Date d'affichage
23/04/2026

Date de la convocation
13/04/2026

OBJET de la
DELIBERATION

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA BARRE
Séance du 21 AVRIL 2026

L'an deux mil deux mil vingt six, le vingt et un avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur Frédéric PAILLARD, Maire

Présents : Claude BAYLE, Sylvie BAYLE, Sylvain LHOMME, Vincent MARAUX, Rudy MASRABAYE, Frédéric PAILLARD, Alice ROBERT, Maryse SICLET, Fabienne TATIN FROUX, Jérémy ZANOTTI.
Absente excusée : Lydia PARGUEY qui donne pouvoir à Fabienne TATIN FROUX.

Secrétaire : Claude BAYLE

AFFECTATION DU RESULTAT

Vu le déficit en investissement de 59 177.83 € présenté dans le Compte Financier Unique (CFU) qu'il convient de combler avec l'excédent de fonctionnement,

Considérant la nécessité d'affecter les résultats afin de reporter les soldes de 2025 afin d'établir le budget primitif, monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit afin de couvrir le déficit d'investissement :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice	
a. Résultat de l'exercice	58 877.55 €
b. Résultats antérieurs reportés	136 741.83 €
c. Résultats à affecter (a+b)	195 619.38 €
d. Solde d'exécution d'investissement	-59 177.83 €
e. Solde des restes à réaliser d'investissement	-5 587.86 €
Besoin de financement F	-64 765.69 €
AFFECTATION (=c)	195 619.38 €
Affectation en réserves R1068	-64 765.69 €
Report en exploitation R002	130 853.69 €
DEFICIT REPORTE D002	0.00 €



Le Conseil Municipal approuve par 11 voix pour, l'affectation telle que présentée.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le/La secrétaire
Claude BAYLE

Le Maire
Frédéric PAILLARD

